

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des opérations de décentralisation.

La responsabilité des commandants de troupe

La mobilisation est préparée en détail jusqu'à l'échelon de l'unité, dont le commandant porte la responsabilité de la préparation, de l'entraînement et

de l'exécution des différentes mesures de mobilisation. Il est appuyé, dans ces domaines, par le commandant du secteur de mobilisation.

Le nouveau concept de mobilisation simplifie ses préparatifs. Le nouveau dossier de mobilisation permet au commandant d'unité d'avoir la vue d'ensemble sur les différents volets de cette opération et de tenir à

jour son organisation. Il n'a plus à établir de collections d'ordres de marche de mobilisation partielle. Chaque militaire concerné reçoit en effet un ordre de marche émis par une centrale. En revanche, le commandant continue de tenir à jour les détachements de mobilisation avec le système informatisé de gestion des personnels de l'armée (PISA).

RMS

